



DEBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL LEGISLATIF.

SEANCE DU 6 FEVRIER.

L'hon. col. PRINCE présente une pétition du comté de Middlesex...

Loi de Banqueroute.

L'hon. M. CAMPBELL donne avis qu'il proposera un comité spécial pour s'occuper de l'état de la loi de banqueroute...

Double Violation.

L'hon. M. CAMPBELL introduit un bill intitulé: 'Act pour amender la loi pour assurer l'indépendance des membres du parlement'.

Loi du Jury.

Sur motion de l'hon. M. PATTON, le bill pour amender les lois du jury est enlevé des ordres du jour.

Spéciale du 9 février.

L'hon. col. PRINCE présente une pétition du conseil de comté de Middlesex...

Division de Tecumseh.

L'hon. M. PATTON présente une pétition de M. Th. Mercer Jones contre l'élection de l'hon. McDonald pour la division de Tecumseh.

Avis de Motion.

L'hon. M. DESSAULLES donne avis que, mardi, il s'occupera du gouvernement, si la cour du banc de la Reine, pour le Bas-Canada, n'a pas été complétée.

L'hon. M. L. DESLAULLES proposera aussi une humble adresse à Son Excellence, priant que l'état des soumissions pour la construction des palais de justice dans le Bas-Canada, soit préparé pour l'information de cette chambre, etc.

L'hon. M. DESSAULLES donne avis que, mardi prochain, il s'occupera du gouvernement pour l'office de solliciteur-général pour le Haut-Canada...

L'hon. M. L. DESLAULLES proposera aussi une humble adresse à Son Excellence, priant que l'état des soumissions pour la construction des palais de justice dans le Bas-Canada, soit préparé pour l'information de cette chambre, etc.

Loi de Tempérance.

L'hon. M. CAMPBELL introduit un bill pour défendre la vente des liqueurs nocifs...

Loi de Tempérance.

L'hon. M. CAMPBELL introduit un bill pour défendre la vente des liqueurs nocifs...

Loi de Tempérance.

L'hon. M. CAMPBELL introduit un bill pour défendre la vente des liqueurs nocifs...

Droits des Femmes.

L'hon. M. MORRIS propose la lecture du bill pour assurer aux femmes mariées certains droits séparés de propriétés.

Testaments.

L'hon. M. VANKOUGHNET introduit un bill pour amender la loi relative aux testaments.

Comité d'Impression.

L'hon. M. ROSS propose que le nom de l'hon. M. Simpson soit ajouté.

Assemblée Législative.

M. le PRÉSIDENT dépose sur le bureau un rapport du régis-traire des comtés unis de Lennox et Addington...

Députations.

M. ROBIN présente une pétition des comtés unis de Frontenac, Lennox et Addington...

Rapport du Maître Général des Postes.

L'hon. M. ALLEN présente le rapport du maître général des postes pour 1858.

Débat sur l'Adresse.

L'hon. M. CAMERON reprend les débats sur l'adresse. Il félicite la chambre du ton de dignité qui a caractérisé, jusqu'ici, la discussion actuelle...

Débat sur l'Adresse.

L'hon. M. CAMERON reprend les débats sur l'adresse. Il félicite la chambre du ton de dignité qui a caractérisé, jusqu'ici, la discussion actuelle...

Débat sur l'Adresse.

L'hon. M. CAMERON reprend les débats sur l'adresse. Il félicite la chambre du ton de dignité qui a caractérisé, jusqu'ici, la discussion actuelle...

Débat sur l'Adresse.

L'hon. M. CAMERON reprend les débats sur l'adresse. Il félicite la chambre du ton de dignité qui a caractérisé, jusqu'ici, la discussion actuelle...

Débat sur l'Adresse.

L'hon. M. CAMERON reprend les débats sur l'adresse. Il félicite la chambre du ton de dignité qui a caractérisé, jusqu'ici, la discussion actuelle...

Débat sur l'Adresse.

L'hon. M. CAMERON reprend les débats sur l'adresse. Il félicite la chambre du ton de dignité qui a caractérisé, jusqu'ici, la discussion actuelle...

Débat sur l'Adresse.

L'hon. M. CAMERON reprend les débats sur l'adresse. Il félicite la chambre du ton de dignité qui a caractérisé, jusqu'ici, la discussion actuelle...

une lance avec lui. M. Dorion a dit que le gouvernement de M. Cartier n'avait pas de politique. Il prétend le contraire. Il l'a prouvé dans le discours du trône. Sa politique est très claire et très clairement définie.

M. DUMOND nie le fait et déclare qu'au contraire M. Brown a tendu la main aux vieux réformistes.

M. CARTIER continue son discours et dit en parlant des convents et établissements catholiques qu'il est heureux pour ces institutions qu'un organiste et un ex-grand-maître des orangistes nient par leur défense.

M. BROWN dit que le gouvernement avait l'intention d'affecter £450,000 au règlement de la tenure seigneuriale du Bas-Canada, et d'affecter une somme égale aux townships du Haut-Canada.

M. CARTIER répond à M. Brown et a une courte discussion s'engage entre eux à ce sujet.

M. LORANGER se lève ensuite et dit qu'il désire faire connaître les raisons qui l'engagent à combattre la mesure pour fixer le siège du gouvernement à Ottawa.

M. ARCHAMBAULT dit que la question du siège du gouvernement soit réglée définitivement durant cette session, sans quoi on n'arrivera jamais à sa solution.

M. ROBINSON vote pour la décision de la Reine, mais il sent en même temps qu'il est de son devoir d'annoncer qu'il votera pour toute résolution affirmant qu'il n'est pas nécessaire, dans l'état actuel des finances du pays, en premier lieu d'aller à Québec et ensuite à Ottawa.

M. ARCHAMBAULT dit que la question du siège du gouvernement soit réglée définitivement durant cette session, sans quoi on n'arrivera jamais à sa solution.

M. ROBINSON vote pour la décision de la Reine, mais il sent en même temps qu'il est de son devoir d'annoncer qu'il votera pour toute résolution affirmant qu'il n'est pas nécessaire, dans l'état actuel des finances du pays, en premier lieu d'aller à Québec et ensuite à Ottawa.

M. ARCHAMBAULT dit que la question du siège du gouvernement soit réglée définitivement durant cette session, sans quoi on n'arrivera jamais à sa solution.

M. ROBINSON vote pour la décision de la Reine, mais il sent en même temps qu'il est de son devoir d'annoncer qu'il votera pour toute résolution affirmant qu'il n'est pas nécessaire, dans l'état actuel des finances du pays, en premier lieu d'aller à Québec et ensuite à Ottawa.

DALY et MERRITT, parlent ensuite tour à tour sur la question.

M. BROWN se lève après eux et fait un long et éloquent discours, il releva à une les insinuations que le ministre actuel a faites contre l'administration Brown-Dorion.

M. BROWN parla durant cinq heures consécutives.

M. CARTIER veut ensuite continuer la discussion, mais M. Cameron propose l'ajournement de la chambre.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

en sa faveur. L'hon. membre (M. Scotte) prétend que la majorité de la chambre doit être pour le gouvernement une règle absolue.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

dire que la chambre soit prête à choisir une autre place qu'Ottawa. Pour la discussion des affaires, il pense qu'Ottawa est le meilleur point que l'on puisse choisir, justement parce que la pression immédiate de l'opinion publique se fera sentir qu'ailleurs; les membres y seront plus libres pour y discuter les grandes questions qui devront nécessairement être agitées longtemps.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

fut appelé à former une administration. Celui-ci s'adjoignit M. Dorion, et ils réussirent à former un cabinet dont les membres furent assermentés comme conseillers du gouverneur.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

M. CARTIER dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

quée. Il suffit de dire que le député de l'Assomption s'est à jamais illustré en jouant le rôle ignoble dont ses maîtres avaient chargé. M. Cartier voulait égarer Montréal, lui enlever toute chance d'être choisi comme siège du gouvernement, en faisant proposer sous de pareilles circonstances. Il espérait gagner quelques voix en faveur d'Ottawa et en faveur du plan ministériel, en faisant voir que cette ville ne pouvait réunir les suffrages. Un homme dit district de Montréal s'est trouvé qui a fait cette sale besogne: c'est M. Louis Archambault, le partisan des bons principes, le candidat du clergé, le gardien et l'appui de l'antel. Avec seize voix de majorité aux dernières élections, il semble qu'il aurait pu se dispenser d'ajouter cette turpitude aux peccadilles déjà assez nombreuses qu'on peut lui reprocher, s'il tient tant soit peu à retourner en chambre. Mais c'est son affaire et non la nôtre.

Après avoir fait le compte des membres présents, il convient de faire celui des membres absents. Nous remarquons que sur l'amendement Scotte, 123 membres ont voté. Mettant de côté l'orateur, qui ne vote pas, et M. Allan, délégué durant la vacance et qui n'est pas encore remplacé, il y avait donc cinq membres absents: MM. Cameron, Dawson, Laporte, LeBouthillier et Ouimet. Les deux premiers sont en Angleterre, et le troisième est malade, nous dit-on. Le quatrième est peut-être pris dans les glaces du golfe, mais où était donc le cinquième dont la voix aurait été si précieuse? Ce monsieur avait donné à entendre qu'il voterait contre Ottawa; mais rendu à Toronto, il paraît que M. Cartier et M. Renaud l'ont engagé à s'abstenir et qu'ils lui ont donné son congé. Intérêts généraux du pays, intérêts particuliers de son comté et de ses constituants, il a tout mis en péril, tout sacrifié! Pourquoi? Pour plaire à M. Cartier qui craignait de perdre son portefeuille, et à M. Renaud qui se constitue l'humble valet de M. Cartier! M. Ouimet a ses prétentions à jouer un rôle quelconque dans le parlement; nous avons des comptes à régler avec lui, et le jour de la rétribution est arrivé. A nous deux.

Lorsque M. Ouimet s'est présenté aux électeurs du comté de Beauharnois, entraînant accusations, il en avait deux terribles à porter contre l'ex-député: c'était d'avoir voté pour les évêques mixtes, et de n'avoir pas été présent en chambre lorsqu'une certaine motion a été faite par M. Dewitt pour transférer le siège du district de Beauharnois, du village de Beauharnois au village de Durham. Nous nous rappelons avec quelle emphase M. Ouimet, et son mentor M. Renaud, appuyaient sur la nécessité qu'il y avait pour un représentant de ne pas abandonner son poste, afin de pouvoir exprimer son opinion sur toutes les questions importantes affectant le pays entier, soit un collège électoral. Nous nous rappelons les belles promesses que faisait M. Ouimet. Comme il allait être assis! Comme il ne se ferait aucune proposition sans qu'il le pérorât à l'avance, et sans qu'il exprimât une opinion consciencieuse! Qu'est-il arrivé? La question la plus importante, de l'aveu de tous; de fait, la seule question qui se trouve devant la représentation aujourd'hui—le siège du gouvernement—est soumise à la chambre et se décide, et M. Ouimet n'y était pas! Non seulement il n'y était pas, mais il était parti de Toronto écrit pour ne pas voter? Comment trouvez-vous cela, électeurs de Beauharnois?

Ce que M. Ouimet reprochait à l'ex-député de Beauharnois était une misère. Il s'agissait du bill de jugement et de décentralisation de M. Cartier. Ce bill était passé par sa seconde lecture. Il avait été examiné en comité de toute la chambre et rapporté avec ses dispositions originales concernant Beauharnois. Il n'y avait plus aucun danger, et d'ailleurs, c'était une mesure ministérielle que M. Cartier était tenu de défendre à l'aide de sa majorité. Un membre de l'opposition n'y aurait rien ni en bien ni en mal; le sort de la motion de M. Dewitt l'a démontré, puisqu'elle a été perdue sur une division de 62 contre 12. Cependant, l'ex-député de Beauharnois n'était pas présent lors de cette division, et M. Ouimet lui en a fait un grand crime. C'était un petit moyen qu'un homme d'une certaine trempe dénigrerait; mais nous croyons qu'il en a son effet après de plusieurs et qu'il a fortement influencé le sort de l'élection.

Maintenant, comparez ce que nous reprochons à M. Ouimet à ce que celui-ci reprochait à l'ex-député de Beauharnois, et dites de quel côté penche la balance. L'ex-député se trouvait momentanément absent, par hasard, sans préméditation. Son absence n'a causé et ne pouvait causer aucun mal. M. Ouimet s'est absenté expressément, de propos délibéré, et son absence a aidé au triomphe du ministre qui voulait maintenir à tout prix la décision absurde des autorités impériales en faveur d'Ottawa comme siège du gouvernement.

Les constituants de M. Ouimet nous sauront gré de leur apprendre ainsi des nouvelles de leur représentant qu'ils n'ont pas en l'honneur de rencontrer depuis qu'il est élu, et qui ne sera pas pressé d'aller leur dire comment il s'est conduit sur la question importante dont il s'agit.

Pour terminer, nous devons dire que cette majorité de cinq voix, obtenue par le ministre, sur 123 votants, ne nous paraît pas suffisante pour l'autoriser à passer outre. D'ailleurs, l'adresse n'est pas encore votée, et la défiance morale que vient d'essuyer le gouvernement, jointe à celle qui a fait subir le conseil législatif, est une garantie à peu près certaine que la session ne se passera point sans une crise d'où sortiront d'autres éléments et d'autres combinaisons.

Le Ministère et les explications de M. Scotte.

Sous ce titre, on lit dans le Courrier de St.-Hyacinthe du 8 février courant.

Dans l'un de nos derniers numéros, nous avons rapporté un fait qui, nous a-t-on dit, nous ne l'aurions pas, aurait été le vrai motif du retrait de M. Scotte.

Le ministre a dit que M. Scotte, en se retirant, avait dit qu'il n'avait pas voté pour l'adresse, mais qu'il n'était pas allé au vote.

M. Scotte a dit que le gouvernement devait s'attendre à quelques démarches de l'hon. M. Scotte à l'égard de la question du siège du gouvernement, et il trouve naturel que l'hon. membre cherche à établir qu'il a eu raison en se retirant du gouvernement.

Payez votre Gaz le ou avant le 14 courant, au numéro 54, rue St.-Gabriel, et vous gagnerez 30 pour cent d'escompte.

LE PAYS. MONTREAL. Samedi, 5 Février 1859. Le Siège du Gouvernement.

QUELQUES FAITS CLAIRS ET PRÉCIS. La question du siège du gouvernement, grâce aux bêtises des cabinets et à la faiblesse de notre législature, a pris toutes les proportions d'une grave question d'état.

Le 24 mars 1857, le ministre McDonald-Cartier proposa qu'une adresse fût votée à la Reine, lui demandant de choisir un endroit comme siège permanent du gouvernement en Canada.

Pour—Alley, Bellingham, Benjamin, Bowes, Brodeur, Cartier, Casault, Cauchon, Cayley, Chisholm, Clarke, Conger, Cook, Crisler, Dufresne, Daoust, J. B. Dionne, Dostaler, Dufresne, Egan, Fellowes, Felton, Ferris, Thomas Forrier, Fournier, Gill, Guévremont, Labelle, Laporte, Larwill, LeBouthillier, Lemoine, Longue, Lumsden, Macbeth, J. A. McDonald, McCall, Masson, Matheson, Meagher, Montgomery, J. C. Morrison, A. Morrison, Polette, Powell, Price, Rankin, Rhodes, Robinson, Roblin, D. Ross, Shaw, H. Smith, Somerville, Southwick, Spence, Stevenson, Suttle, Terrill, Whitney, Yielding—61.

CONTRE—Aikens, Baby, Bell, Biggar, Bourassa, Brown, Bureau, Cameron, Chaffers, Chapais, Christie, Cook, C. Daoust, Darcel, Delong, Desaulniers, Dewitt, J.-B. E. Dorion, A. A. Dorion, Evanturel, Ferguson, Ferrie, Flint, Foley, O. C. Fortier, Frazer, Freeman, Gamble, Gould, Hartman, Holton, Jobin, Laberge, R. Macdonald, Mackenzie, Richardson, Mattice, Munro, O'Farrell, Pappin, Patrick, Pouliot, Prévost, Sandborn, Simard, Thibaudeau, Turcotte, Valois, Wright—50.

2° En conséquence de ce vote, le gouverneur-général, dans une dépêche adressée, le 28 mars 1857, au ministre des colonies, recommanda que Sa Majesté soit avisée d'accepter la référence qui lui avait été faite.

3° Sa Majesté, sur l'avis de son conseil choisi Ottawa comme capitale.

4° Dans l'automne de 1857, des élections générales ont eu lieu, après un replâtrage ministériel qui ouvrit à M. Scotte la porte du cabinet, et qui porta M. Rose au poste de solliciteur-général.

5° Dans la session de 1858, le choix de la Reine en faveur d'Ottawa fut annoncé officiellement.

6° Le 28 juillet dernier, M. Piché proposa la résolution suivante: "Que c'est l'opinion de cette chambre que la cité d'Ottawa ne devrait pas être le siège permanent du gouvernement."

7° Le ministre résigna, et M. Brown...



